

**BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA
LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
EN VERTU DE L'ARTICLE 3**

ANNÉE CIVILE 2004

Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Novembre 2005

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
OBJET DU BILAN	4
1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 2004	4
• Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi (années 2001 à 2004)	4
2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	5
3. LES RÉGIONS	5
• Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio Employeurs cotisants/Employeurs assujettis	6
ANNEXE I	7
• Formulaire <i>Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur</i>	8
ANNEXE II	10
• Tableau 1 Données relatives aux employeurs assujettis, par intervalle de dépenses de formation (en 2004)	11
• Tableau 2 Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)	12
• Tableau 3 Données relatives aux employeurs assujettis, par région (par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)	15

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les données de l'année 2004

Les données mentionnées dans le présent document ont trait aux employeurs assujettis à la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre en vertu de l'article 3, pour l'année civile 2004. Ces données ont été traitées à partir de celles que le ministère du Revenu du Québec a colligées à l'aide du formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* (voir l'annexe I). À l'aide de ce dernier, l'employeur assujetti à la Loi déclare, entre autres, sa masse salariale et les dépenses de formation admissibles qu'il a engagées, au cours de l'année civile, pour la formation de son personnel.

Selon ces données, 10 998 employeurs étaient assujettis à la Loi pour l'année civile 2004. Toutefois, le présent bilan n'utilise que les données relatives aux dossiers conciliés¹, qui représentent 98,5 % des employeurs assujettis en 2004, soit 10 832 employeurs sur 10 998. Cette baisse importante du nombre d'employeurs assujettis (37 346 employeurs en 2003) est attribuable aux changements apportés au seuil d'assujettissement à la Loi qui est passé de 250 000 \$ à 1 000 000 \$ de masse salariale le 1^{er} janvier 2004.

Le fichier que le ministère du Revenu du Québec a transmis à Emploi-Québec est constitué des données relatives aux employeurs qui, au 1^{er} septembre 2005 et pour l'année civile 2004, ont déclaré une masse salariale supérieure à 1 000 000 \$ conformément aux nouvelles règles d'assujettissement à la Loi. Il s'agit d'un portrait à une date donnée, établi à partir d'un fichier dynamique. Ainsi, les données relatives aux employeurs assujettis diffèrent selon la date à laquelle ce portrait est établi. Toutefois, puisque 98,5 % des dossiers étaient conciliés au moment de la rédaction du bilan quantitatif, on peut considérer que ces données sont fiables.

Le ministère du Revenu du Québec a également fourni, pour chaque employeur, l'information sur le secteur d'activité économique, le nombre d'employés, la masse salariale déclarée, les dépenses de formation déclarées et, le cas échéant, le versement au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO).

Mise en garde quant aux dépenses de formation déclarées par les employeurs assujettis

Puisqu'il s'agit de dépenses déclarées, les dépenses de formation ne constituent pas un indicateur fiable au sujet de l'investissement annuel en formation qu'ont fait les employeurs assujettis.

D'une part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **sous-estimation** de l'investissement annuel des employeurs. En effet, les employeurs assujettis à la Loi ne sont pas tenus de comptabiliser, de manière exhaustive, leurs dépenses en formation. Ils peuvent choisir de limiter à l'obligation légale la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles, soit un montant correspondant à 1 % de leur masse salariale. De plus, le formulaire intitulé *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* du ministère du Revenu du Québec, que les employeurs assujettis utilisent pour déclarer leur masse salariale ainsi que leurs dépenses de formation, est conçu de telle sorte qu'il n'incite pas les employeurs à déclarer des dépenses de formation excédant 1 % de leur masse salariale. En effet, les dépenses de formation déclarées au-delà de 1 % réduisent d'autant le montant des dépenses de formation pouvant être reporté à une année subséquente, comme le prévoit l'article 11 de la Loi.

D'autre part, les dépenses déclarées peuvent constituer une **surestimation** de l'investissement annuel des employeurs dans la mesure où les employeurs assujettis peuvent s'être prévalus du mécanisme qui permet de reporter à l'année suivante les dépenses excédant 1 % de leur masse salariale.

Les données relatives aux dépenses de formation admissibles doivent donc être interprétées dans ce contexte.

1. Opération qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sont conformes à ce qui est prescrit par la Loi, c'est-à-dire que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au FNFMO, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

OBJET DU BILAN²

En plus de faire ressortir les principaux constats relatifs à la participation des employeurs à la Loi en 2004, le présent bilan met en évidence les variations les plus significatives entre les données des années 2003 et 2004.

Des annexes regroupent les tableaux présentant l'ensemble des données relatives à l'année 2004, par secteur d'activité économique et par région.

1. FAITS SAILLANTS DE LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 2004

Au tableau A, on constate que malgré une légère diminution (-2,2 %) du nombre d'employeurs dont la masse salariale excédait 1 M\$ entre 2003 et 2004, les dépenses de formation déclarées par ces employeurs ont augmenté d'un peu plus de 5 %, passant de 992 M\$ à 1 048 M\$.

On remarque également une très légère baisse du pourcentage des employeurs ayant déclaré des dépenses de formation représentant au moins 1 % de leur masse salariale, qui passe de 88,2 % en 2003 à 88,0 % en 2004.

Le pourcentage de variation le plus important (-10,8 %) s'observe du point de vue du nombre d'employeurs ayant cotisé au Fonds national de formation de la main-d'œuvre qui passe de 1 310 en 2003 à 1 169 en 2004. En ce qui concerne le montant total de cotisations au Fonds, il demeure relativement stable (-2 %), passant de 14,9 M\$ à 14,6 M\$.

Cependant, les données du tableau 3 de l'annexe II nous indiquent que 249 des 1 169 employeurs ayant cotisé au Fonds en 2004 (21,3 %) appartenaient à la catégorie hors Québec³. En outre, ces employeurs ont versé 28,5 % des cotisations au Fonds pour cette même année, soit un montant de 4,2 M\$. En 2003, ils représentaient 23,3 % des employeurs ayant cotisé au Fonds, pour 37,3 % du total des sommes versées.

Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi (années 2001 à 2004)

Année	Nombre d'employeurs Masse salariale de plus de 1 M\$	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation déclarées (M\$)	% des dépenses de formation par rapport à la masse salariale	% des employeurs ayant déclaré au moins 1 %	Cotisations au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (M\$)
2004	10 832	64,7	1 048,0\$	1,62	88,0	1 169	14,6
2003	11 068	66,0	992	1,51	88,2	1 310	14,9
2002	11 121	68,0	1 036,0	1,52	87,5	1 391	15,4
2001	10 743	63,7	985,4	1,55	86,8	1 414	16,5

Source : fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation par Emploi-Québec.

Notes :

- Les données relatives à l'année 2004 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 1^{er} septembre 2005.
- Les données relatives à l'année 2003 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 3 novembre 2004.
- Les données relatives à l'année 2002 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 8 avril 2004.
- Les données relatives à l'année 2001 sont issues des fichiers du ministère du Revenu du Québec au 30 juin 2003.

2. Les symboles k, M et G utilisés dans le document signifient respectivement mille, million et milliard.

3. Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est à l'extérieur du Québec

2. LES SECTEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Selon les données présentées dans le tableau 2 de l'annexe II, 67 des 71 secteurs représentés déclaraient avoir investi en formation l'équivalent de 1 % au moins de leur masse salariale pour l'année 2004. Il convient cependant de préciser que le ratio dépenses de formation déclarées sur masse salariale des quatre secteurs n'ayant pas déclaré le montant minimal requis s'établissait à environ 0,9 %.

Par ailleurs, tout comme pour l'année 2003, le secteur Commerce de gros de produits agricoles est toujours celui pour lequel on observe le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 57,1 %. Le secteur Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises (38,9 %) passe du 3^e au 2^e rang, tandis que le secteur Entreposage (31,3 %) grimpe du 6^e au 3^e rang. Viennent ensuite le secteur Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux (24,7 %) qui passe du 8^e au 4^e rang et celui du Commerce de gros d'articles ménagers (24,2 %) qui chute du 2^e au 5^e rang.

Les ratios les moins élevés s'observent dans les secteurs suivants : Services de l'administration fédérale (0 %), Services de l'administration provinciale (0 %), Services d'enseignement (1,8 %), Services des administrations locales (1,9 %) et Intermédiaires financiers de dépôts (2,2 %).

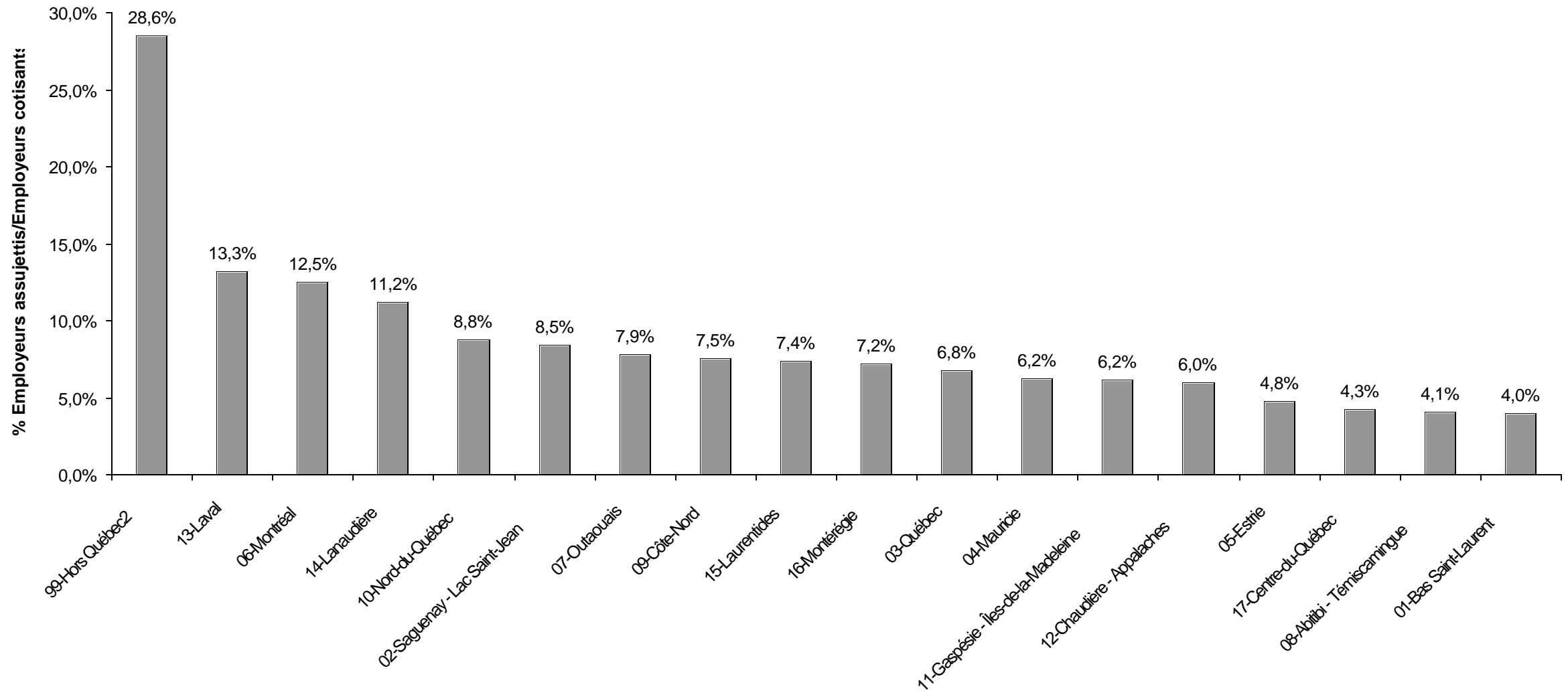
3. LES RÉGIONS

Le tableau 3 de l'annexe II nous permet de constater qu'en moyenne, les employeurs de chacune des régions, y compris les employeurs de la catégorie hors Québec⁴, ont déclaré avoir investi dans la formation, en 2004, l'équivalent de 1 % au moins de leur masse salariale. La catégorie hors Québec est toujours celle pour laquelle est observé le ratio employeurs cotisants/employeurs assujettis le plus élevé, soit 28,6 %, pour un montant de cotisations de 4,2 M\$ correspondant à 28,5 % du total des cotisations.

Viennent ensuite les régions de Laval (13,3 % et 0,7 M\$), de Montréal (12,5 % et 6,9 M \$), de Lanaudière (11,2 % et 0,2 M\$) et du Nord-du-Québec (8,8 % et 0,03 M\$). En 2003, ces quatre régions figuraient également parmi celles qui affichaient les ratios employeurs cotisants/employeurs assujettis les plus élevés. En 2004, le Bas-Saint-Laurent est la région qui affiche le ratio le moins élevé (4,0 %). En 2003, il occupait l'avant-dernier rang (3,8 %) alors que l'Estrie occupait le dernier (3,4 %). Cette région affiche un ratio de 4,8 % en 2004.

4. Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est à l'extérieur du Québec.

Figure 1 Distribution des employeurs assujettis par région, selon le ratio Employeurs cotisants/Employeurs assujettis



ANNEXE I

Formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*

page 8

Année

2004

Partie 3

Grille de calcul – Dépenses de formation admissibles (à conserver pour vos dossiers)

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures	75	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+ 76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	= 77	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation de la ligne 51. Reportez-le à la ligne 52.	- 78	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78		
Solde des dépenses de formation admissibles reportable sur les années postérieures	= 79	

Notes explicatives

Vous devez retourner à Revenu Québec, **au plus tard le 28 février 2005**, la page 1 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2004, en utilisant l'enveloppe-reponse ci-jointe si ceux-ci sont produits sur support papier. Voyez la section « Délai de production » dans le *Guide du relevé 7 (RL-1.G)* ou dans le *Guide du relevé 7, version abrégée (RLF-1.GS)* pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2004, vous devez plutôt produire ce formulaire dans les 30 jours suivant la date de la cessation des activités de l'entreprise. De même, si vous cessez de façon définitive de faire des paiements sans toutefois cesser d'exploiter votre entreprise, vous devez produire ce formulaire au plus tard le 20^e jour du mois suivant celui de votre dernier paiement.

Le paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au FNFMO (ligne 53) **doit être reçu** à l'un des bureaux de Revenu Québec ou à une institution financière au plus tard à la date limite de production du formulaire RLZ-1.S, accompagné du bordereau de paiement ci-dessous. Vous devez effectuer le paiement de la cotisation au FNFMO seulement **si votre masse salariale excède 1 000 000 \$ en 2004**.

- **Si le montant de la ligne 27 est positif** (solde à payer), vous devez l'acquitter au plus tard lors du dernier paiement de vos retenues à la source et de vos cotisations d'employeur pour l'année, sinon une pénalité et des intérêts pourront vous être imposés. Reportez le résultat à la case 91 (partie 4).
- **Si le montant de la ligne 39 est positif**, le délai pour en effectuer le paiement varie si le taux de cotisation au FSS est supérieur à 2,7 % mais inférieur ou égal à 4,26 % ou si votre entreprise en est à ses deux premières années d'imposition. Pour plus de renseignements, consultez le *Guide du relevé 7 (RL-1.G)* ou le *Guide du relevé 7, version abrégée (RLF-1.GS)*. Reportez le résultat à la case 92 (partie 4).
- **Si le montant de la ligne 27 ou de la ligne 39 est négatif** (remboursement), reportez le résultat à la case 91 ou à la case 92 selon le cas (partie 4) et inscrivez-le entre parenthèses.

Reportez respectivement les montants des lignes 27, 39, 41 et 53 aux cases 91 à 94 du bordereau de paiement ci-dessous. Si le montant de la case 95 est inférieur à 2 \$, vous n'avez rien à payer. Sinon, vous devez effectuer votre paiement soit par Internet, soit par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

Pour conserver l'information qui figure sur ce formulaire, photocopiez-le ou transcrivez les données sur la copie de ce formulaire qui se trouve dans les guides mentionnés ci-contre ou sur une copie papier imprimée à partir du site de Revenu Québec (www.revenu.gouv.qc.ca).

Cotisation au FSS

La masse salariale totale que vous devez inscrire à la ligne 28 représente le total des montants suivants :

- le montant inscrit à la ligne 30 de votre formulaire RLZ-1.S (ou que vous y auriez inscrit si vous aviez exercé toutes vos activités au Québec) ;
- le total des montants que les **employeurs auxquels vous êtes associé le 31 décembre 2004** ont inscrits à cette ligne (ou y auraient inscrits s'ils avaient exercé toutes leurs activités au Québec) ;
- le total des salaires versés aux employés travaillant dans un CFI ou aux employés détachés, et soustraits dans le calcul des montants dont il est question aux deux points précédents.

Si vous avez cessé d'exploiter votre entreprise en 2004 et que vous n'exploitez aucune autre entreprise à la fin de cette année, votre masse salariale totale pour l'année doit être calculée **uniquement** en fonction des salaires que vous avez versés à vos employés au cours de cette année.

Le taux de cotisation pour l'année civile 2004 est établi en fonction de la masse salariale totale. Ainsi,

- si elle est inférieure ou égale à 1 million de dollars, le taux est de 2,7 % ;
- si elle est supérieure à 1 million de dollars mais inférieure à 5 millions de dollars, la formule suivante sert à calculer ce taux : $W(96) = 2,31 + (0,39 \times S)$

Dans cette formule, S représente le quotient obtenu en divisant la masse salariale totale de l'employeur pour l'année civile par 1 million de dollars ;

- si elle est égale ou supérieure à 5 millions de dollars, le taux est de 4,26 %.

Notez que la plupart des employeurs publics doivent utiliser le taux de 4,26 %.

Reportez ce taux à la ligne 36 du formulaire.

N'attachez aucun document à la partie 4 ci-dessous.

Ministère du Revenu

Bordereau de paiement

Année

2004

RLZ-1.S (2004-10)

Partie 4

90. Masse salariale totale (FSS) (ne pas inclure à la case 95)	91. RRIQ, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)	+ 92. FSS (ligne 39)
+ 93. CNT (ligne 41)	+ 94. FNFMO (ligne 53)	= 95. Total à remettre (cases 91 à 94)

Joignez votre chèque ou votre mandat au bordereau de paiement. Si vous payez par Internet, n'envoyez pas le bordereau de paiement.



ANNEXE II

TABLEAU 1

- Données relatives aux employeurs assujettis, par intervalle de dépenses de formation et par tranche de masse salariale (en 2004) page 11

TABLEAU 2

- Données relatives aux employeurs assujettis, par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2004) page 12

TABLEAU 3

- Données relatives aux employeurs assujettis, par région et par ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants (en 2004) page 15

Tableau 1

Données relatives aux employeurs assujettis¹ par intervalle de dépenses de formation (en 2004)

<i>Intervalles de dépenses de formation</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>	<i>% du total des employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale (en %)</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>
Dépenses de formation = 0 %	246	2,27%	469 209 698 \$	0 \$	0,00%	4 718 936 \$
Dépenses de formation entre 0 % et 0,5 %	271	2,50%	880 677 319 \$	1 995 496 \$	0,23%	6 813 493 \$
Dépenses de formation entre 0,5 % et 1,0 %	780	7,20%	4 096 306 233 \$	37 970 697 \$	0,93%	2 992 732 \$
Dépenses de formation entre 1,0 % et 2,0 %	8 734	80,63%	51 297 230 981 \$	541 187 361 \$	1,06%	78 534 \$
Dépenses de formation supérieure à 2,0 %	801	7,39%	7 907 691 687 \$	466 826 264 \$	5,90%	3 527 \$
TOTAL	10 832	100,00%	64 651 115 918 \$	1 047 979 818 \$	1,62%	14 607 221 \$

1. Les données conciliées fournies par le MRQ sont datées du 1 septembre 2005 et représentent environ 98,5 % des employeurs assujettis en 2004.

Source : fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation par Emploi-Québec

Tableau 2
Données relatives aux employeurs assujettis¹ par secteur d'activité économique
(en ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)

<i>Item</i>	<i>Code (SAE)</i>	<i>Secteur d'activité économique</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis²</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
1	07	Extraction du pétrole et du gaz naturel	1						
2	00	Non disponible	2						
3	12	Industries du tabac	4						
4	50	Commerce de gros de produits agricoles	7	13 453 759 \$	118 172 \$	0,9%	26 349 \$	4	57,1%
5	71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	18	66 901 656 \$	621 288 \$	0,9%	75 414 \$	7	38,9%
6	47	Entreposage	16	44 955 281 \$	431 086 \$	1,0%	20 239 \$	5	31,3%
7	40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	287	870 030 137 \$	9 588 284 \$	1,1%	617 811 \$	71	24,7%
8	54	Commerce de gros d'articles ménagers	33	110 675 398 \$	1 071 804 \$	1,0%	127 167 \$	8	24,2%
9	42	Entrepreneurs spécialisés	568	1 518 184 021 \$	19 047 295 \$	1,3%	838 061 \$	135	23,8%
10	19	industries des produits textiles	59	310 320 132 \$	3 729 168 \$	1,2%	472 538 \$	14	23,7%
11	17	Industries du cuir et des produits connexes	17	40 916 983 \$	451 800 \$	1,1%	62 071 \$	4	23,5%
12	36	Industries des produits du pétrole et du charbon	9	33 790 022 \$	519 781 \$	1,5%	7 364 \$	2	22,2%
13	53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	64	150 264 302 \$	1 368 401 \$	0,9%	167 757 \$	13	20,3%
14	06	Mines	20	166 709 717 \$	2 272 953 \$	1,4%	127 164 \$	4	20,0%
15	59	Commerces de gros de produits divers	238	756 957 641 \$	8 249 047 \$	1,1%	586 175 \$	46	19,3%
16	44	Services relatifs à la construction	21	108 019 041 \$	1 026 813 \$	1,0%	107 758 \$	4	19,0%
17	11	Industries des boissons	16	520 959 535 \$	138 680 117 \$	26,6%	108 503 \$	3	18,8%
18	56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	185	563 941 552 \$	7 223 817 \$	1,3%	274 503 \$	33	17,8%
19	61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	85	560 571 683 \$	6 127 363 \$	1,1%	222 002 \$	15	17,6%
20	09	Services miniers	30	107 874 937 \$	1 065 295 \$	1,0%	45 986 \$	5	16,7%
21	96	Services de divertissements et loisirs	186	727 827 731 \$	9 897 501 \$	1,4%	336 915 \$	31	16,7%
22	04	Exploitation forestière	79	332 707 004 \$	4 787 789 \$	1,4%	165 987 \$	13	16,5%
23	45	Transports	436	1 960 352 503 \$	20 633 306 \$	1,1%	792 475 \$	71	16,3%
24	52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	176	814 773 163 \$	14 884 263 \$	1,8%	318 432 \$	27	15,3%
25	75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	100	491 716 193 \$	5 764 115 \$	1,2%	227 251 \$	15	15,0%
26	32	Industries du matériel de transport	81	627 932 726 \$	7 592 787 \$	1,2%	108 516 \$	12	14,8%
27	48	Communications	93	1 876 323 579 \$	18 964 971 \$	1,0%	218 563 \$	13	14,0%
28	24	industries de l'habillement	170	555 412 244 \$	6 344 397 \$	1,1%	138 136 \$	23	13,5%
29	72	Sociétés d'investissement	238	1 606 895 202 \$	15 316 291 \$	1,0%	2 732 246 \$	31	13,0%
30	03	Pêche et piégeage	8	16 329 915 \$	152 995 \$	0,9%	10 304 \$	1	12,5%

Tableau 2
Données relatives aux employeurs assujettis¹ par secteur d'activité économique
(en ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)

<i>Item</i>	<i>Code (SAE)</i>	<i>Secteur d'activité économique</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis²</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
31	77	Services aux entreprises	1 226	5 549 677 179 \$	67 619 992 \$	1,2%	1 772 851 \$	152	12,4%
32	08	Carrières et sablières	17	72 184 784 \$	716 110 \$	1,0%	13 463 \$	2	11,8%
33	57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	306	1 171 866 749 \$	24 773 095 \$	2,1%	375 416 \$	36	11,8%
34	99	Autres services publics	204	708 918 919 \$	9 744 564 \$	1,4%	170 014 \$	24	11,8%
35	74	Autres intermédiaires financiers	34	565 631 986 \$	5 995 933 \$	1,1%	55 955 \$	4	11,8%
36	97	Services personnels et domestiques	46	106 858 829 \$	1 318 740 \$	1,2%	61 384 \$	5	10,9%
37	28	Imprimerie, édition et industries connexes	179	1 117 701 889 \$	11 439 384 \$	1,0%	230 121 \$	19	10,6%
38	55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	68	319 492 265 \$	4 782 951 \$	1,5%	77 020 \$	7	10,3%
39	16	Industries des produits en matière plastique	113	410 457 339 \$	4 661 737 \$	1,1%	69 096 \$	11	9,7%
40	49	Autres services publics	52	249 419 265 \$	2 579 456 \$	1,0%	31 350 \$	5	9,6%
41	05	Services forestiers	21	54 499 380 \$	682 061 \$	1,3%	26 576 \$	2	9,5%
42	31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	139	458 061 433 \$	6 200 636 \$	1,4%	90 370 \$	13	9,4%
43	15	Industries ds produits du caoutchouc	22	203 972 051 \$	2 387 975 \$	1,2%	9 693 \$	2	9,1%
44	62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	104	520 136 104 \$	7 164 826 \$	1,4%	106 496 \$	9	8,7%
45	35	Industries des produits minéraux non métalliques	81	333 830 961 \$	5 409 907 \$	1,6%	57 207 \$	7	8,6%
46	73	Sociétés des assurances	70	675 296 298 \$	22 337 564 \$	3,3%	111 770 \$	6	8,6%
47	29	Industries de première transformation des métaux	82	477 593 173 \$	7 254 017 \$	1,5%	70 069 \$	7	8,5%
48	27	Industries du papier et des produits en papier	82	612 882 478 \$	6 762 787 \$	1,1%	112 016 \$	7	8,5%
49	69	Commerces de détails hors magasins	12	1 050 998 408 \$	11 836 650 \$	1,1%	411 \$	1	8,3%
50	30	Industries de la fabrication des produits métalliques	338	1 137 361 219 \$	17 549 231 \$	1,5%	287 158 \$	28	8,3%
51	65	Autres commerces de détail	276	1 171 985 034 \$	14 567 839 \$	1,2%	216 538 \$	22	8,0%
52	39	Autres industries manufacturières	164	657 877 157 \$	8 963 215 \$	1,4%	140 269 \$	13	7,9%
53	10	Industries des aliments	149	1 284 655 455 \$	18 578 418 \$	1,4%	151 760 \$	11	7,4%
54	33	Industries des produits électriques et électroniques	142	789 654 452 \$	11 714 630 \$	1,5%	107 451 \$	10	7,0%
55	76	Agences d'assurances et agences immobilières	132	465 930 735 \$	8 795 476 \$	1,9%	88 847 \$	9	6,8%
56	01	Agriculture	77	263 970 792 \$	8 931 551 \$	3,4%	52 667 \$	5	6,5%
57	25	Industries du bois	244	856 383 909 \$	10 417 123 \$	1,2%	129 209 \$	15	6,1%
58	63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	521	1 213 825 917 \$	16 909 144 \$	1,4%	199 934 \$	32	6,1%
59	37	Industries chimiques	149	1 078 043 809 \$	14 343 061 \$	1,3%	87 311 \$	9	6,0%
60	92	Restauration	282	1 262 441 666 \$	14 801 162 \$	1,2%	183 086 \$	16	5,7%

Tableau 2
Données relatives aux employeurs assujettis¹ par secteur d'activité économique
 (en ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)

<i>Item</i>	<i>Code (SAE)</i>	<i>Secteur d'activité économique</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis²</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
61	18	Industries textiles de première transformation	18	98 377 912 \$	1 566 453 \$	1,6%	14 744 \$	1	5,6%
62	91	Hébergement	92	353 710 441 \$	4 292 573 \$	1,2%	43 540 \$	5	5,4%
63	64	Commerces de détails de marchandises diverses	37	659 863 969 \$	7 568 624 \$	1,1%	23 709 \$	2	5,4%
64	26	Industries du meubles et des articles d'ameublement	114	517 660 356 \$	9 529 145 \$	1,8%	57 322 \$	6	5,3%
65	02	Services relatifs à l'agriculture	22	64 492 569 \$	2 275 709 \$	3,5%	134 \$	1	4,5%
66	51	Commerce de gros et de produits pétroliers	24	144 666 221 \$	1 794 089 \$	1,2%	36 293 \$	1	4,2%
67	60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	438	848 998 738 \$	12 787 100 \$	1,5%	168 147 \$	18	4,1%
68	98	Associations	213	1 109 189 572 \$	14 377 741 \$	1,3%	47 999 \$	7	3,3%
69	86	Services de santé et services sociaux	517	7 398 334 836 \$	118 292 342 \$	1,6%	53 545 \$	15	2,9%
70	70	Intermédiaires financiers de dépôts	279	2 037 995 897 \$	26 502 978 \$	1,3%	126 279 \$	6	2,2%
71	83	Services des administrations locales	161	2 418 554 028 \$	45 157 749 \$	1,9%	0 \$	3	1,9%
72	85	Services d'enseignement	276	7 210 077 054 \$	98 165 841 \$	1,4%	14 318 \$	5	1,8%
73	82	Services de l'administration provinciale	51	1 654 997 596 \$	35 533 999 \$	2,1%	0 \$	0	0,0%
74	81	Services de l'administration fédérale	11	136 703 206 \$	1 566 085 \$	1,1%	0 \$	0	0,0%
Total :			10 832	64 651 115 918 \$	1 047 979 818 \$	1,6%	14 607 221 \$	1 169	10,8%

1. Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 1 septembre 2005 et représentent environ 98,5 % des employeurs assujettis en 2004 dont le dossier était concilié.

2. Afin de préserver le caractère confidentiel des informations transmises par Revenu Québec, les données relatives aux secteurs comprenant moins de cinq employeurs ne sont pas affichées. Elles sont toutefois considérées dans le total de chacune des colonnes.

Tableau 3
Données relatives aux employeurs assujettis¹ par région
(en ordre décroissant du pourcentage des employeurs cotisants en 2004)

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs assujettis</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>Dép. formation / Masse salariale en %</i>	<i>Cotisations au FNFMO</i>	<i>Nombre d'employeurs cotisants</i>	<i>Cotisants / Employeurs assujettis en %</i>
99-Hors Québec ²	872	6 413 153 255	85 614 035	1,3%	4 162 027	249	28,6%
13-Laval	498	2 266 109 862	27 384 186	1,2%	696 406	66	13,3%
06-Montréal	3 674	26 144 580 496	482 038 159	1,8%	6 891 896	460	12,5%
14-Lanaudière	329	1 133 941 694	13 872 809	1,2%	194 621	37	11,2%
10-Nord-du-Québec	34	216 820 897	3 811 704	1,8%	25 930	3	8,8%
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	284	1 259 625 929	22 587 138	1,8%	137 463	24	8,5%
07-Outaouais	191	1 001 755 747	12 901 067	1,3%	173 958	15	7,9%
09-Côte-Nord	93	501 641 817	5 805 015	1,2%	93 031	7	7,5%
15-Laurentides	498	2 232 579 602	28 075 037	1,3%	226 726	37	7,4%
16-Montérégie	1 491	6 981 790 377	100 360 191	1,4%	839 167	108	7,2%
03-Québec	958	7 533 479 939	140 611 459	1,9%	433 276	65	6,8%
04-Mauricie	241	1 158 847 250	14 832 856	1,3%	82 110	15	6,2%
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	65	332 216 000	4 108 504	1,2%	39 568	4	6,2%
12-Chaudière - Appalaches	550	2 677 323 446	34 370 582	1,3%	239 151	33	6,0%
05-Estrie	356	1 626 941 523	25 343 393	1,6%	141 103	17	4,8%
17-Centre-du-Québec	329	1 371 274 526	17 500 722	1,3%	78 085	14	4,3%
08-Abitibi - Témiscamingue	171	722 976 802	11 675 695	1,6%	93 792	7	4,1%
01-Bas Saint-Laurent	198	1 076 056 756	17 087 264	1,6%	58 912	8	4,0%
	10 832	64 651 115 918 \$	1 047 979 818 \$	1,6%	14 607 221 \$	1 169	10,8%

1. Les données fournies par le ministère du Revenu du Québec sont datées du 1 septembre 2005 et représentent environ 98,5 % des employeurs assujettis en 2004 dont le dossier était concilié.

2. Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du ministère du Revenu du Québec est située à l'extérieur du Québec.